

Potentiel de croissance des actions; sécurité d'un CPG

CPG à rendement accru BMO^{MD}



Février 2012 - Série 63

Durée	2 ans
Placement minimal	1000 \$
Taux de rendement garanti pour la durée	0,70 % (0,35 % annuellement*)
Taux de rendement maximal pour la durée	8,50 % (4,25 % annuellement*)

Protection complète du capital

Aperçu

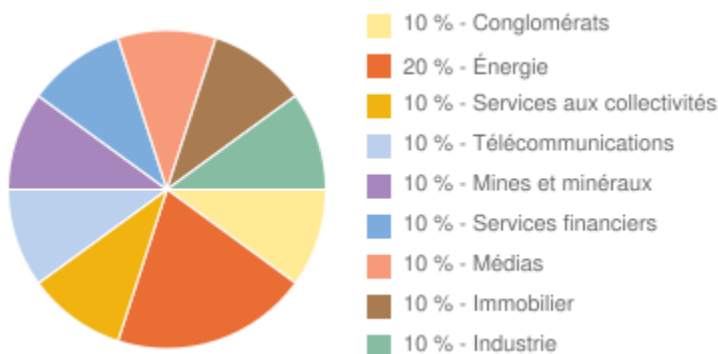
Ce CPG à court terme est un moyen de participer au potentiel de croissance à des entreprises comptant parmi les plus solides au Canada, sans risquer de perdre votre capital initial. Il prévoit le versement d'un rendement minimal garanti et offre un potentiel de rendement supplémentaire lié à la performance de dix sociétés canadiennes de premier ordre.

Portefeuille de référence

Entreprise

Power Corporation du Canada	Goldcorp Inc.
Canadian Natural Resources Ltd.	Thomson Reuters
Fortis Inc.	Banque Toronto-Dominion
Groupe SNC-Lavalin Inc.	Brookfield Properties Corp.
TransCanada Corp.	Rogers Communications Inc., cat. B

Portefeuille de référence



Ce CPG vous convient-il?

Ce CPG pourrait vous convenir si vous :

- ✓ souhaitez diversifier votre portefeuille en y ajoutant un placement à court terme;
- ✓ désirez que votre capital soit protégé et toucher un rendement minimal garanti;
- ✓ êtes prêt à accepter un rendement garanti inférieur à celui des CPG traditionnels pour bénéficier d'un potentiel de rendement supérieur lié aux marchés;
- ✓ n'aurez pas besoin de retirer votre argent avant l'échéance.

Principaux avantages

Ce CPG est un excellent moyen de participer au potentiel de croissance de dix sociétés canadiennes de premier ordre sans risquer de perdre votre capital initial.

- ✓ Protection du capital – Votre placement initial vous est remis en entier à l'échéance du CPG
- ✓ Rendement minimal garanti
- ✓ Potentiel de rendement supérieur lié à la performance de dix sociétés canadiennes de premier ordre
- ✓ CPG conçu en partenariat avec BMO Marchés des capitaux^{MD}, chef de file dans la création de solutions de placement novatrices
- ✓ Garanti par la Banque de Montréal
- ✓ Admissible à la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), jusqu'à concurrence de la limite applicable

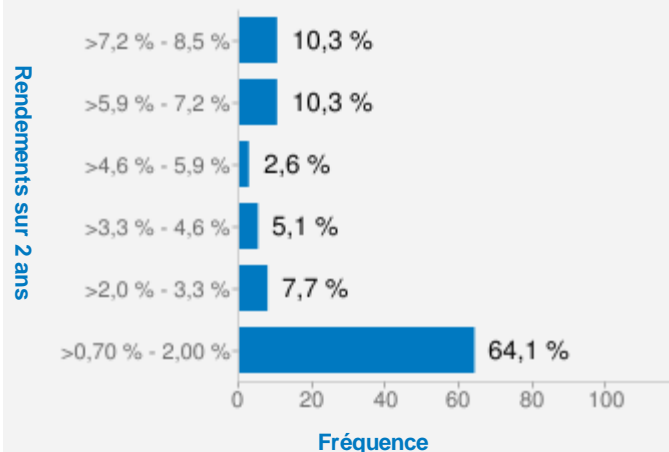
Potentiel de croissance des actions; sécurité d'un CPG

CPG à rendement accru BMO^{MD}

Résultats hypothétiques

Ce graphique illustre les résultats hypothétiques du CPG à rendement accru BMO. L'axe vertical représente des fourchettes de rendements hypothétiques du CPG sur 2 ans exprimés sous forme de pourcentages, et l'axe horizontal représente la fréquence à laquelle (ou le nombre de fois que) le CPG aurait, de façon hypothétique, généré un rendement dans une fourchette donnée. Les calculs supposent que le portefeuille de référence est le même que celui de la série actuellement offerte; que les taux utilisés pour calculer les rendements sont les mêmes que les taux applicables à la série actuellement offerte; que les CPG sont émis mensuellement durant la période indiquée; et que la date d'émission correspond au dernier jour ouvrable du mois d'émission; et que les dates de calcul de chacune des séries correspondent à la première et à la deuxième dates anniversaires de l'émission. *Veillez noter que le rendement antérieur des marchés n'est pas indicatif de leur rendement futur.*

CPG émis entre août 2006 et octobre 2009 et venant à échéance entre août 2008 et octobre 2011



Pour communiquer avec nous

Passez à votre succursale de **BMO Banque de Montréal^{MD}** pour parler à un professionnel en placement

Consultez notre site Web au bmo.com/cpgprogressif

Appelez le Centre contact clientèle de **BMO Banque de Montréal**, au 1-877-225-5266

Le CPG à rendement accru BMO est émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et est garanti par la Banque de Montréal. Le montant en capital d'un CPG à rendement accru BMO est garanti et remboursable à l'échéance, et le CPG prévoit un taux de rendement minimal garanti, mais il n'y a aucune garantie que vous toucherez un rendement additionnel lié à la performance des titres sous jacents. Le taux de rendement payable pour la durée, le cas échéant, correspond au taux de rendement garanti pour la durée, additionné au(x) taux de rendement variable(s) du portefeuille de référence, le cas échéant, et ne peut être inférieur au taux de rendement garanti pour la durée. Le taux de rendement pour la durée est déterminé sans égard aux dividendes ou aux distributions versés sur les titres. Chaque taux de rendement variable correspond à la moyenne des rendements effectifs de chaque titre du portefeuille de référence à la date de calcul applicable (designé « rendement moyen effectif »). Le rendement effectif de chaque titre est fondé sur le rendement réel du titre, calculé en tant que hausse ou baisse (en pourcentage) du cours du titre (le « rendement basé sur le prix ») pour la période comprise entre le deuxième jour ouvrable suivant la date d'émission et la date de calcul applicable. Le rendement effectif de chaque titre utilisé pour calculer le rendement moyen effectif à une date de calcul donnée est déterminé comme suit : si le rendement est positif, le rendement effectif correspond au rendement maximal pour chaque titre établi dans les modalités du CPG; si le rendement basé sur le prix est égal ou supérieur au rendement minimal établi dans les modalités du CPG, mais qu'il est inférieur ou égal à zéro, le rendement effectif correspond au rendement basé sur le prix; et si le rendement basé sur le prix est inférieur au rendement minimal, le rendement effectif correspond alors au rendement minimal. Si des perturbations du marché ou d'autres circonstances spéciales ont une incidence sur le calcul du rendement, l'agent de calcul peut reporter ou rajuster le calcul ou le paiement des intérêts, remplacer un titre du portefeuille de référence ou en déterminer la valeur estimative, ou déterminer autrement le montant des intérêts devant être versés, le cas échéant. Vous pouvez obtenir les modalités du CPG à rendement accru BMO dans n'importe quelle succursale de BMO Banque de Montréal. Vous ne pouvez pas inclure le CPG à rendement accru BMO dans votre REER si l'échéance du CPG est postérieure à la date limite de conversion de votre REER en FERR.

MC/MD Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

* Non composé.